



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36
Président, Philippe ETCHEVESTE - Email : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

**FLASH INFOS
FEVRIER 2020**

Pau, le 30 janvier 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

*Le schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé par Mr le Préfet.
Il rentrera en application le 1^{er} juin 2020. Lors des prochaines réunions d'unités de gestion,
vous serez informés précisément des nouvelles mesures applicables au 1^{er} juin 2020.*

1. PENSEZ À RETOURNER VOS CONVENTIONS D'AGRAINAGE

Vous voudrez bien télécharger la convention d'agrainage sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **REGLEMENTATION/Grand gibier/Le sanglier** La compléter et la retourner à la FDC.

2. LA DESTRUCTION DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (NUISIBLES)

Le nouveau classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (autrefois dénommées nuisibles) est intervenu au 1^{er} juillet 2019. Vous pouvez consulter les modalités de destruction des ESOD sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **REGLEMENTATION/Espèces Susceptibles d'Occasionner Des Dégâts/ESOD**

Pour vos demandes d'autorisation de destruction de corvidés, étourneaux et renards à partir du 1^{er} avril :

NOUVEAU

Pour établir vos demandes, vous devez vous rendre sur le site de la préfecture ouvert à cet effet :

www.demarches-simplifiees.fr

Pour vous y aider, vous pourrez contacter le service administratif de la FDC

3. LISTE DES DROITS DE VOTE ET ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2020

L'imprimé **vierge** « Liste timbres vote », pour les chasseurs ne vous ayant pas directement délégué leur timbre vote, en validant leur permis, est téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **GERER MON TERRITOIRE /Gestion administrative/Liste timbres vote**

► Vous voudrez bien nous retourner ce document **avant le 29 février 2020**

4. PANTES AUX ALOUETTES

Veillez informer les chasseurs retardataires : Les chasses aux pantés doivent renvoyer les dernières fiches de prélèvement dès que possible.

5. ENTRAINEMENTS TIR A MONT

S'inscrire auprès du service technique de la FDC pour une demi-journée consacrée au réglage des armes et à l'entraînement au tir sur sanglier courant.

Chaque chasseur doit amener son arme + 20 balles minimum.

6. COLLECTE ET RECYCLAGE DES CARTOUCHES

Continuez à collecter et à stocker vos cartouches jusqu'à la fermeture de la chasse. Les apports en fin de saison continueront à se faire en quatre points :

- ▶ Chez Suez à Mouguerre → **Jeudi 12 mars 2020 de 10H à 12H**
- ▶ A la Saligue aux Oiseaux à Biron → **Vendredi 13 mars 2020 de 10H à 12H**
- ▶ Chez Suez à Lons → **Vendredi 13 mars 2020 de 10H à 12H**
- ▶ Au local des piégeurs → **Lors de leur permanence mensuelle (1^{er} samedi du mois de mars à août inclus - de 14h à 17h)**

7. DE NOUVEAUX STATUTS POUR LES ACCA : VOTRE ASSEMBLEE GENERALE NE POURRA SE TENIR QU'APRES L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FDC DU 24 AVRIL 2020

**Depuis la dernière loi chasse du 24 juillet dernier, le mandat dans les ACCA est désormais de 3 ans, avec renouvellement intégral des membres du CA.
Dorénavant, le CA pourra être composé de 3, 6 ou 9 membres.
Lors de votre AG, chaque membre ne pourra détenir qu'un seul pouvoir.**

↳ Ces nouveaux statuts ACCA seront approuvés par l'Assemblée générale de la FDC, le 24 avril prochain et vous seront ensuite adressés, pour votre propre Assemblée générale.

↳ Lors de votre AG 2020 ► **Vous devrez adopter à votre tour ces nouveaux statuts et prévoir, de même, l'élection intégrale de votre CA, pour repartir pour un mandat de 3 ans.**

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, mes sincères salutations.

Le Président,


Philippe ETCHEVESTE